

Enjeux :	Attractivité : Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant. Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire d'y trouver sa place
Objectifs opérationnels :	Accompagner les centralités dans la mise à disposition de services et d'équipement adaptés aux besoins de leurs habitants. Répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet :

CREATION DE LA CANTINE ANNE FRANK

Maîtrise d'ouvrage / porteur du projet :

Ville de Colmar

Localisation du projet :

Rue de Berne, Colmar, entre l'école élémentaire et le gymnase Anne Franck

Description et objectifs du projet :

Objectif: Adapter les équipements scolaires et périscolaires aux enjeux démographiques et sociaux

La capacité de ce nouvel équipement périscolaire est de 260 places (160 pour la salle maternelle et 100 pour les élémentaires). L'équipement est aussi conçu pour une utilisation périscolaire en dehors de la pause méridienne (activités périscolaires du soir, ALSH des mercredis et vacances scolaires par des associations et/ou le CSC). Une réorganisation des sites de restauration scolaire en découlera pour désengorger les cantines existantes. En lien avec la mise en fonctionnement de ce nouvel équipement, la cantine sera hors les murs de l'école PFISTER qui retrouvera du foncier disponible pour créer des salles de classe maternelle dans ce bâtiment. L'extérieur de la cantine Anne FRANK sera également réaménagé avec la création d'îlots de fraîcheur et d'un enrobé drainant pour le traitement des eaux pluviales déconnecté du réseau.

Descriptif technique

Construction du bâtiment : 3 013 200 € HT

Prestations intellectuelles et études : 80 000 € HT

Aléas et révisions : 165 726 € HT

Public visé :

Enfants scolarisés en cycle élémentaire

Echéancier de réalisation du projet :

Date de démarrage des travaux : 01/11/2024

Date de fin des travaux : 01/09/2025

DESCRIPTIF FINANCIER

Coût total du projet :	3 258 926 €	HT	Investissement
Participation CeA :			
Base subventionnable retenue :	3 258 926 €		
Taux :	15%		
Montant :	488 839 €		

Plan de financement prévisionnel :		
Participations	Montant HT	Taux
Ville de Colmar	2 194 195 €	67%
Collectivité européenne d'Alsace (Fonds Attractivité Alsace)	488 839 €	15%
Etat (DSIL)	325 893 €	10%
CAF	250 000 €	8%
TOTAL PROJET	3 258 926 €	100%

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

En matière de bilinguisme :

- Mise en place d'une signalétique bilingue sur l'intégralité des bâtiments, et mention du soutien apporté par la CeA au projet;
- Designer un référent en charge du développement du bilinguisme au sein de la Ville de Colmar;
- Créer un environnement bilingue avec du matériel pédagogique adapté;
- Former les animateurs périscolaires aux interventions en langue régionale;
- Incrire la Ville de Colmar dans le cadre du dispositif « Mittwuch uff Elsässich ».

En matière de politique sociale :

- Construire un projet éducatif;
- Travailler sur l'offre d'accueil complémentaire des assistants maternels;
- Proposer une tarification sociale;
- Proposer une offre de service pour lever les freins à l'emploi (accueil en urgence pour familles en voie d'insertion);
- Travailler sur une approche inclusive pour l'accueil d'enfant en situation de handicap.

ENGAGEMENTS DE LA CeA

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Apporter une assistante technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme);
- Prêter via le réseau des bibliothèques du matériel pédagogique en langue régionale (ouvrages alsatiques et jeunesse, malles pédagogiques Bâbbelkiste, kamishibai, sacs bilingues...);
- Proposer en territoire des ateliers « Einfach & Lustig »;
- Soutenir techniquement et financièrement les intervenants extérieurs qualifiés du « Mittwuch uff Elsässisch » ainsi que les animateurs de la structure s'exprimant en langue régionale;
- Apporter une subvention d'investissement au projet, d'un montant maximum de 488 839€ (15% du montant éligible HT) au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée. Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

EVALUATION

Indicateurs de suivi / d'évaluation du projet :

REMARQUES

Remarques complémentaires :

